

Natura 2000



COMITÉ DE SUIVI DES SITES NATURA 2000 « HAUTES VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ » COMPTE-RENDU DU COPIL DU 18 AVRIL 2016 14H30 - MONTAUBAN-DE-LUCHON

La liste des participants et la présentation du COPIL sont annexés au compte-rendu.

Sont excusés: M. François VOGLIMACCI - CCI, M. Jean-François AGNES - Chambre des Métiers, RTE réseau Béarn, M. Joël CASSAGNE - Chambre d'agriculture 31, M. Marc FILY - DREAL.

DÉBUT DU COPIL À 14H30.

- M. Jean-Luc BROUILLOU, sous-préfet de St-Gaudens, accueille les participants du COPIL. M. le Sous-préfet introduit la réunion en rappelant la cohérence, pour une collectivité, de prendre les compétences sur Natura 2000. Le Comminges est le principal lieu de site Natura 2000 en Haute-Garonne avec ceux de Boulogne et du Haut-Comminges. Ces dernières trouvent à développer leurs propres actions. Actuellement, l'évolution des intercommunalités leur donne une dimension nouvelle. Il s'agit de protéger pour construire ensemble et promouvoir une qualité d'environnement et d'espace, sur un sujet qu'elles s'approprient et qui participe du développement des sites. Le prise de compétence induit la possibilité d'un financement à 100%.
- M. Jean-Louis REDONNET, président de la CC du Pays de Luchon, est heureux d'accueillir le COPIL et la Chambre d'agriculture 31. Il est sensible à la présence de l'Etat. Le sujet de l'animation Natura 2000 sera abordé dans le cadre de la fusion des intercommunalités, puisque la CC du Haut-Comminges porte Natura 2000 sur son territoire.

Mme Mathilde ESPINASSE, chambre d'agriculture 31, présente le bilan selon l'ordre du jour suivant (cf. présentation en pièce jointe) :

- 1. Bilan de l'animation 2015
- 2. Les contrats Natura 2000 signés en 2015
- 3. Premier inventaire sur la tourbière de Campsaure
- 4. Informations sur les PNA « Aster » et « Gypaète »
- 5. Prévisionnel des actions 2016
- 6. Ouestions diverses

1. ANIMATION GÉNÉRALE

Présentation du suivi administratif et financier.

Communication, rédaction d'articles de presse dans le TUP (Trait d'Union Paysan) : en juin 2015 sur le COPIL 2015 / information technique dans le TUP sur les MAEC / article et reportage suite à la réunion technique sur le terrain du GP des Crabioules en septembre. Mise à jour du site Internet.

A venir: le bulletin d'information n°6 (juin 2016).

CHARTE NATURA 2000

2 signatures en 2015 avec le Club Alpin Français (CAF) et l'association Nature Comminges.

Le Comité Départemental de Randonnée de haute montagne (FFR) a exprimé son intérêt pour signer la Charte, en cours de réflexion.

2. CONTRAT AGRICOLE: MAEC

Le projet porté par la CA 31 : « Promouvoir la gestion agro pastorale des estives du massif pyrénéen en site Natura 2000 »

Les partenaires : AREMIP, FDC 31, GESTNAT Conseil.

Budget attribué : 936 k€ pour 5 ans.

3 contractualisations sur la mesure HERBE_09 sur les GP de Campsaure, des Crabioules et ovin de Oô. En mai 2015, 1 990 ha ont été engagés sur la mesure « Herbe_09 - Amélioration de la gestion pastorale ».

Un zoom est fait sur les habitats d'intérêt communautaire des estives afin de préciser les espèces inféodées aux milieux agro pastoraux sur les prairies de fauche, les pelouses à gispet et les nardaies hydrophiles.

=> cf. présentation

- M. REDONNET signale des dégâts très importants causés par les sangliers sur les zones d'estives de la vallée du Lys et sur Lespone.
- M. Sébastien GIMENO, président du GP de Campsaure, questionne l'Etat sur la réelle régulation du gibier : le nombre de spécimen est-il atteint ?
- M. le sous-préfet indique que les objectifs de tir au sangliers en Haute-Garonne étaient atteint comme cela a été dit lors de l'AG de la Chasse.
- M. Francis ADER, élu de la Chambre d'agriculture 31, précise que le versant nord de la vallée du Lys est difficile d'accès pour les chasseurs. L'hiver doux associé au mode de vie des sangliers entraîne une surpopulation qui cause des dégâts, ces derniers induisant une perte importante pour la production agricole.
- M. Alexandre SUC, DDT 31, explique qu'une intervention de type « battue administrative » pourrait être organisée mais cela questionne sur la présence de la réserve à proximité (journée). Il convient de faire remonter tous les constats de dégâts à la FDC 31 avec copie à la DDT : ces dégâts peuvent être indemnisés, des remises en état de prairies peuvent être réalisées. Ces remontées d'informations permettent à la DDT et à la FDC d'insister auprès des ACCA locales pour qu'elles augmentent leur pression de chasse. Des battues administratives peuvent être organisées.
- M. le sous-préfet propose de contacter l'ONCFS. Outre la gestion du comportement des animaux, la chasse pourrait être avancée au 01/08/2016.
- M. François PRUD'HOMME, CBNPMP, demande quelles sont les conséquences sur un contrat MAEC dans le cas de dégâts des zones contractualisées.
- La DDT et la CA 31 indiquent qu'il existe une clause de « cas de force majeure » afin de ne pas pénaliser le signataire.
- M. REDONNET ajoute qu'il est nécessaire de trouver une cohérence entre les dégâts et les MAEC signées.

Le sujet « dégât de gibier » recueille le consensus de la salle.

3. LA TOURBIÈRE DE CAMPSAURE

L'action de préservation de la tourbière est inscrite dans le DOCOB. A l'automne 2014 la CA 31 et la DDT ont effectué une première visite, en présence de M. Gimeno.

En octobre 2015, l'AREMIP a réalisé une première évaluation de l'état de la tourbière. **Françoise NOBLE** présente le diagnostic et les premières pistes d'actions.

Le protocole mis en œuvre pour l'état des lieux de la tourbière prévoyait d'une part un diagnostic écologique, et d'autre part une évaluation de l'état de conservation avec une méthode multi critères (30 points), comprenant 3 volets principaux : la topographie ; le pH et des analyses physico chimiques ; et la description du pâturage autour du site.

Il apparaît que la tourbière est d'une surface plus petite que celle indiquée dans le DOCOB. Il conviendra de prendre en compte cette erreur de cartographie. D'un point de vue physico chimique, si le pH n'est pas très bas, la conductivité des eaux libres est faible, entre 0.00 et 0.003, soit un indicateur caractéristique d'une milieu tourbeux.

Par ailleurs, les drains mis en place il y a plus de 10 ans ne sont plus fonctionnels. Le piétinement des troupeaux permet d'éliminer les ligneux, mais dégrade la tourbière. Les quadras recensent un cortège floristique en mauvais état, avec la présence de molinie. La suite du protocole, en juin 2016, apportera des éléments complémentaires sur les caractéristiques de la tourbière et de son habitat.

Cette étape permet d'avancer des premières solutions pour sa remise en état :

- 1- Clôturer la tourbière sur un périmètre élargi à 2 mètres, et permettre un passage de troupeau de deux jours en période sèche.
- 2- Enlever les drains apparents.
- 3- Aménager la tourbière : mettre des râteliers pour éviter l'effet drainant des talus.

Si des travaux devaient être engagés, ils se feraient sur une zone plus petite et resteraient modestes, avec des interventions principalement manuelles.

Suite à la visite sur place en 2014, **M. Sébastien Gimeno** avait fait part de la possibilité de déplacer les abreuvoirs et de mutualiser des travaux prévus sur les parcs avec les travaux d'aménagement pour la mise en défens de la tourbière. Les travaux prévus par le GP au printemps 2016 ne peuvent pas être couplés car le financement des contrats « ni-ni » ne sont pas disponibles en 2016.

- **M. GIMENO** regrette cette situation qui aurait permis de mutualiser les coûts (devis pour l'ensemble du projet et non pour deux interventions différentes au même moment) et les interventions concomitantes sur le site du GP: déplacement des abreuvoirs, mise en place des parcs de contention, (...). Il regrette cette non réalisation d'autant plus que le GP était en attente pour bâtir un projet en commun.
- M. le sous-préfet prend acte de la situation.
- **M.** Alexandre SUC, DDT 31, fait état de la situation : suite au changement d'autorité de gestion du FEADER et la mise en place du nouveau programme FEADER, des difficultés d'ouverture des outils permettant la mise en œuvre des actions Natura 2000 (contrats forestier et « ni ni ») sont rencontrées. Au vu du montant financier que représente Natura 2000 par rapport à d'autres dispositifs, des priorités ont été faites dans l'ouverture des outils et ceux concernant Natura 2000 seront ouverts dans un second temps. Toutefois, la politique Natura 2000 reste une politique forte pour l'Union Européenne et l'Etat français : malgré les difficultés d'ouverture d'outils, des efforts importants ont été réalisés pour maintenir les animations et ainsi garder le lien tissé avec les territoires localement mais aussi dans l'ouverture des contrats agricoles (MAEC) avec la souscription de près de 2000 ha pour les sites « Lys Pique et Oô ». Les outils permettant la mise en place d'autres actions de gestion devraient être ouverts en 2017.

Il indique également la possibilité de mobiliser la mesure 441 pour les actions correspondant aux enjeux « eau ».

La CA 31 et l'AREMIP, animateurs de sites Natura 2000, expliquent que ce blocage participe à une baisse de l'attrait pour ce type de démarche. Dans ces conditions, le travail d'animation et de l'animateur est remis en question sur le terrain, avec une perte de crédibilité. Cela joue en défaveur des actions déjà engagées sur les territoires Natura 2000.

3/6

M. REDONNET intervient dans le même sens, assurant que sans financement l'animation n'aura plus de sens : Natura 2000 a besoin de réalisations concrètes pour matérialiser sa politique.

INFORMATIONS SUR LE PLAN NATIONAL D'ACTION -PNA-

« ASTER DES PYRÉNÉES »

Le CBNPMP coordonne le PNA Aster 2013-2016. **François PRUD'HOMME** présente les enjeux du PNA, dont la première phase est terminée. Cette plante emblématique des Pyrénées est endémique au massif.

2 stations avaient été référencées sur le site « Lys, Pique, Oô ». En l'état actuel des connaissances, elles ont aujourd'hui disparu comme les autres stations en Haute-Garonne.

Le PNA a permis de déployer des outils de communication : carte postale, outils pédagogiques. Une banque de graines existe. Enfin, à l'ouest de la chaîne pyrénéenne, vers la vallée du Louron, des inventaires sont en cours.

« GYPAÈTE BARBU »

Un couple nicheur est présent dans le secteur du sud de la Haute-Garonne, dans le site Natura 2000 Lys, Pique, Oô.

Le CEN Midi-Pyrénées, représenté par Emile PONCET, informe qu'il n'y a pas d'intervention sur le site Lys, Pique, Oô en lien avec le PNA Desman des Pyrénées. Les interventions se concentrent sur le site Garonne Amont. Depuis 2004, une base de données est complétée (projet LIFE). Si des données sont récoltées, elles sont à transmettre via le CEN.

4. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2016

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES D'ALTITUDE

L'AREMIP, en tant que CAT ZH, réalisera un inventaire sur les zones humides de haute montagne. Le travail consiste à dresser l'état de conservation des zones humides d'altitude. Dans un second temps ce repérage définira des actions de bonne gestion pour assurer une préservation de site, si le besoin existe.

Cela permettra une mise à jour de l'inventaire, ce dernier remontant à 10 ans, lors de l'inventaire initial sur la base des zones humides d'intérêt communautaire.

Ce projet mobilisera, le cas échéant, des financements dans le cadre d'un contrat Natura 2000 « ni-ni ».

François PRUD'HOMME précise la nécessité de mettre à jour la base de données cartographique régionale.

INVENTAIRE SUR LES BRYOPHYTES

Dans le cadre d'un projet de contrat forestier Natura 2000, le CBNPMP et l'ONF ont été sollicités pour réaliser un inventaire des bryophytes dans les milieux forestiers, centré sur le dicrane vert et la buxbaumie verte. En 2016, l'inventaire portera seulement sur la buxbaumie. Par la suite, il s'agira de définir des actions en faveur de la préservation des bryophytes.

Nature Comminges indique que l'association « vieilles forêts » a identifié des parcelles anciennes de forêt sur le territoire Natura 2000. Il est possible de croiser la cartographie des vielles forêts et des forêts en exploitation.

FINALISER L'INVENTAIRE SUR LA TOURBIÈRE DE CAMPSAURE

Avec l'état des lieux initié en octobre 2015 par l'AREMIP, 2016 complétera le diagnostic et affinera les actions à mettre en œuvre.

5. QUESTIONS DIVERSES ET DÉBAT

EVALUATION DES INCIDENCES

Le tour de France fera étape à Luchon le samedi 9/07 prochain. A priori aucun passage d'hélicoptère n'est prévu dans le site Natura 2000.

CLÔTURES

Au sujet des clôtures basses, la DDT questionne l'animateur sur la nécessité et l'opportunité de dresser un inventaire afin d'évaluer l'impact sur les galliformes de montagne (coq).

Nature Comminges fait une remarque pour les lignes HT (Rte) : elles ne sont pas balisées.

LA SIGNALÉTIQUE ET LA FRÉQUENTATION DES SITES

Fléchées dans le DOCOB, la signalétique est une action proposée par l'animateur pour développer l'information sur le site Natura 2000, en lien avec les acteurs du territoire.

M. Francis ADER fait savoir que seule la signalétique des GP est existante. Or, cette action pourrait être un signe fort de la part de la politique Natura 2000. En effet, elle permettrait de cadrer les utilisateurs pour une meilleure gestion des sites en déterminant les sentiers répertoriés.

C'est une action de valorisation du territoire et du pastoralisme à renforcer, d'autant plus que de nombreux sentiers existent. Malgré cela, les sorties de sentiers sont fréquentes et peuvent perturber le bétail sur place. Il y a un besoin de cadrage et d'information, en lien avec la collectivité et la FFR.

- Le comité départemental de randonnée (FFR), représenté par M. Alain LAVIELLE, indique que les ouvertures de sentiers et leur répertoire sont soumis à une convention entre la collectivité et la FFR. Cette initiative partagée comprend aussi le comité départemental du tourisme. A partir des informations terrain, un travail de géo référencement (SIG) est réalisé à l'échelle nationale. Les informations au sujet de Natura 2000 sont regroupées par la FFR, qui n'encourage en aucun cas l'écart des sentiers.
- **M. REDONNET** n'encourage pas à la superposition de la signalétique et au fractionnement de l'information, mais souhaite une concertation et une organisation indispensable afin d'avoir une information cohérente, efficace et à la hauteur des attentes de chacun. Il rappelle que la CC du Pays de Luchon a la compétence sur ce sujet, et que son territoire comptabilise près de 400 km de chemin de randonnées.

Egalement, M. Redonnet a signalé un problème de fréquentation du site du Lac d'Oô par des engins à moteur, type quad.

- GR10 : le dernier accident mortel a eu lieu en 2015. Les travaux en cours sur le chemin émanent de la commune avec un nouveau tracé. La fréquentation importante du sentier, associée à un équipement insuffisant et à l'imprudence sont des facteurs qui expliquent le dangerosité de ce secteur.
- M. Jean-Hugues VOS, DDT 31, donne l'exemple des aménagements fait sur le site du Néouvielle (65) pour gérer et hiérarchiser l'accueil dans ce massif très fréquenté. Il sera nécessaire de mener une réflexion à la bonne échelle (stationnement, accueil, informations, qualité environnementale, ...).
- M. REDONNET indique que dans le cadre de la définition des nouvelles intercommunalités, des groupes de travail sont organisés et notamment un groupe « tourisme », dans lequel ces sujets seront abordés. Il invite à la visite du Musée sur le cycle de l'eau à Luchon, ouvert récemment dans la centrale hydro électrique, en concertation avec EDF, et dans lequel nous pourrons découvrir une projection sur le Desman.
- **M. LAMOUROUX, Nature Comminges**, alerte sur la fréquentation motorisée hivernale abusive sur la piste « Louise ». il demande la fermeture de la piste à la mairie.
- M. REDONNET rappelle l'engagement pris de la mairie en 2008 par « Arrêté » pour que la route départementale soit fermée entre novembre à mars.
- **M. LAMOUROUX, Nature Comminges,** mentionne les différents événements sportifs et interventions dans le site Natura 2000 Lys, Pique, Oô : rénovation du refuge du Vénasque, via ferrata, trail, (...). Qu'en est-il des évaluations d'incidences ?
- **M. Alexandre SUC, DDT 31**, rappelle la démarche à avoir pour informer le service instructeur qui traite le dossier d'évaluation d'incidences (Préfecture, collectivités, ...). Pour les événements, c'est à l'organisateur de faire la démarche et prendre en compte à la fois l'aspect environnemental et les habitats. Il rappelle les conditions.
- Le club alpin français, représenté par M. Xavier BASSERAS, nous informe qu'une étude d'incidence est prévue dans le cadre de la rénovation du refuge du Vénasque.

5/6

Mme Françoise NOBLE, AREMIP, indique le besoin d'informer les porteurs de projets de cette démarche, afin qu'elle soit mieux connue. Par ailleurs, il est intéressant pour l'animateur d'avoir un retour du service instructeur des conclusions émises sur le dossier. Or, il n'y a pas ce retour vers l'animateur.

- M. Jean-Hugues VOS, DDT 31, explique que les organisateurs d'événements sportifs, type trail, sont sensibilisés à la préservation des sites Natura 2000. En retour, il y a une information aux participants de respecter les sites. A voir comment généraliser la connaissance et l'identification des actions dans ce sens.
- M. BROUILLOU, sous-préfet, informe que toutes les associations font l'objet d'un dossier de déclaration lors de l'organisation d'une manifestation sportive, dont des éléments renvoient à des préoccupations environnementales, qui conditionnent les financements. Aussi, le comportement de tous est généralement plus responsable et les précautions nécessaires sont prises. On remarque une prise de conscience « environnementale » dans le loisir.
- M. BROUILLOU, sous-préfet, conclut en soulignant le travail de communication et d'information à réaliser dans les mois à venir, afin d'intégrer les enjeux environnementaux dans la compréhension du site Natura 2000 Lys, Pique, Oô.

Il rappelle que si la compétence est prise à l'échelle de la future intercommunalité, cela ouvrira un financement à 100 % d'un animateur.

Enfin, il remercie l'ensemble des participants pour les échanges riches de l'après-midi.

Le COPIL prend fin à 17h00.

Pour le préfet et par délégation Le sous-préfet de Saint-Gaudens

Jean-Luc BROUILLOU

Toutes les informations sont à retrouver sur le site http://lys-pique-oo.n2000.fr/ le diaporama présenté la liste des présents au COPIL